



Bourbon Échanges Scolaires TransOcéans
Le Forum - Local 42 - 85 rue Gal de Gaulle - 97434 St Gilles les Bains



Mandela

Cape Town Application form 2024

Agrafez
ici
une photo
d'identité

Period : October / January / March / May / June / July

Please, fill in this form in English.

Name :

How many years of English study ? :

First name :

Is it your 1st linguistic stay ? : yes ☐ no ☐

Date of birth : Age :

Male ☐

Female ☐

Father's occupation :

Address :

Mother's occupation :

.....

Any Pets

Telephone (parents) :

How many brothers and sisters :

E-mail :

Special diet : Allergies :

Smoker : yes ☐ no ☐

Character Shy ☐ Reserved ☐ Easy going ☐ Quiet ☐ Dynamic ☐

Adaptability Good ☐ Average ☐ Don't know ☐

Observations :

At

on student parents or tutors

Signature

Medical release :

I,, as legal guardian of
(prénom et nom du responsable legal) (prénom et nom de l'enfant) allow the hospital to perform any surgical operation on my child. I also grant BEST leaders permission to act as legal guardians especially in medical emergencies including cases of a surgical operations.

At : (lieu)

On : (date)

Parent's signature



Bourbon Échanges Scolaires TransOcéans
Le Forum - Local 42 - 85 rue Gal de Gaulle - 97434 St Gilles les Bains



RSA 2024 Fiche d'inscription

Agrafez
ici
une photo
d'identité

Remplissez la fiche d'inscription & l'Application Form destinée à l'Afrique du Sud.

Retournez à BEST :

◆ **les 2 fiches** dûment complétées et signées ◆ **passport** à scanner & à envoyer par mail

◆ **photocopie assurance extra-scolaire**

◆ **votre versement n°1 :**

Le Cap oct : 780 € / Le Cap janv. 3s. : 880 € / Le Cap janv. 2 s. : 800 € / Le Cap mars : 792 €
Le Cap mai : 772 € / Le Cap juin : 920 € / Le Cap juil. 2 s. : 820 € / Le Cap juil. 3 s. : 920 €

◆ **certificat médical** signalant problème de santé physique ou mental et attestant capacité de voyager en groupe

◆ **ATTENTION :**

- * Acte de naissance plurilingue délivré à la mairie de naissance + photocopie livret de famille
- * AST (autorisation sortie territoire pour les mineurs - mairie pas nécessaire)
- * Affidavit déclaration sous serment des 2 parents (obligatoire) fourni par BEST
- * Photocopie pièce d'identité des deux parents - si parent décédé : acte décès plurilingue

TOUT DOSSIER INCOMPLET UN MOIS AVANT LE DÉPART (AVANT LA RÉUNION D'INFORMATION) NE SERA PAS PRIS EN COMPTE VOIRE REFUSÉ

PARTICIPANT

(nom et prénom figurant dans l'ordre sur le passeport)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :

Classe :

Etablissement :

GSM participant :

Fiche remise par :

PARENT(S)

Profession & Nom (si différent celui de l'enfant)

Père :

Mère :

Adresse :

C. Postal : Ville :

Tel Fixe : GSM :

E-mail :

Tel (obligatoire) si hors département :

N° allocataire CAF (*boursier) :

Régime spécial :

Allergies :

Caractère : Réservé ☐ Calme ☐ Facile à vivre ☐ Timide ☐ Dynamique ☐

Adaptation : Bonne ☐ Moyenne ☐ Je ne sais pas ☐

! Je fume ☐

Je ne fume pas ☐

Est-ce votre premier séjour linguistique ? : oui ☐ non ☐ si non, où ? Perth ☐ Sydney ☐ Le Cap ☐ Londres ☐ New York ☐

Observations particulières :

***** Les tarifs indiqués sont susceptibles de modification *****

◆ **Séjour choisi :** (tous les séjours ont une journée de safari)

Cap octobre : 2 000 € ☐

Cap janv. 3 s. : 2 380 € ☐

Cap janv. 2 s. : 2 100 € ☐

Cap mars 2 s. : 1 980 € ☐

Cap mai : 1 930 € ☐

Cap juin sec. : 2 300 € ☐

Cap juillet 2 s. : 2 050 € ☐

Cap juillet 3 s. : 2 300 € ☐

◆ **Papiers d'identité :** Préparez dès maintenant votre passeport qui doit être valide 30 jours après la date de retour d'Afrique du Sud et avoir 2 pages vierges en vis à vis.

◆ **Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (à lire au verso) et je reconnais l'accepter.**

“Lu et approuvé” Signatures À le
Participant Parents ou responsable légal

RÈGLEMENT INTÉRIEUR / CONTRAT DE SÉJOUR

1. Adhésion à l'association

En s'inscrivant à un séjour BEST, le participant devient adhérent de droit. Le dossier d'inscription tient lieu de bulletin d'adhésion.

Les professeurs désirant accompagner se doivent d'adhérer en réglant leur cotisation annuelle de trente cinq euros.

En aucun cas, le montant de l'adhésion ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Tout participant aux séjours, élève ou accompagnateur, considéré comme adhérent, s'engage à respecter les principes de l'association.

BEST se réserve le droit de refuser toute inscription qui ne correspond pas à l'éthique de l'association.

2. Familles d'accueil

Les familles d'accueil peuvent-être mono ou bi-parentales, **plus ou moins jeunes**, travailler dans la journée, ne pas avoir d'enfant ou ne pas en avoir du même âge que celui du participant.

Celui-ci s'engage à accepter de pouvoir être placé dans une famille d'une origine, d'une religion et d'une catégorie sociale différentes de la sienne, à respecter sa manière d'être.

Sauf empêchement majeur, le nom et l'adresse de la famille d'accueil sont communiqués au participant une huitaine de jours avant le départ - sous réserve que soit parvenu le solde du séjour.

3. Précision sur les prix

Les prix couvrent exclusivement l'adhésion BEST, les frais administratifs et de fonctionnement des partenaires étrangers et de BEST, les assurances, les frais relatifs au séjour en famille, les coûts des transports aériens et transferts sur les villes d'accueil, les sorties et les cours programmés pendant le séjour.

Les conditions financières des séjours ont été fixées en tenant compte des parités internationales et des frais de transport aérien et sur place à la date des calculs. Toute variation importante et imprévue ces derniers peuvent amener BEST à modifier les tarifs. **Les participants déjà inscrits en seraient informés avant le départ et leur annulation serait acceptée pour une variation de 20% ou plus.** L'augmentation correspondante devra être réglée deux semaines avant le départ dans le cas contraire, le séjour serait annulé avec les conséquences de droit.

4. Annulation ou désistement

4.1 Du fait de BEST Si par suite de circonstances imprévues et impérieuses (grève, hostilités, épidémies, cataclysmes ou autre impossibilité majeure), BEST était dans l'obligation d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les inscriptions seraient remboursées ou seraient validées pour une date ultérieure au choix du participant, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

4.2 Du fait du participant

4.2.1 Pendant le séjour. Tout retour prématuré (pour convenances personnelles ou renvoi) entraîne pour les participants majeurs ou les parents des participants mineurs, des frais de justice, d'assistance juridique, de déplacement, des frais supplémentaires pour le voyage de retour (billet de retour du jeune jusqu'à la Réunion et frais d'accompagnement du Professeur Accompagnateur). **Aucun remboursement des frais de séjour et de voyage ne sera possible.**

4.2.2 Avant le séjour. Une pénalité de 200 € est retenue pour toute annulation correspondant aux frais de fonctionnement + frais du partenaire.

4.2.3 En cas d'absence au départ, pour quelque cause que ce soit, **le séjour peut être effectué en voyage individuel le billet restant à la charge du participant sur le laps de temps restant** - mais les jours de séjour non effectués ne sont pas remboursables.

4.2.4 En cas d'absence au départ l'intégralité du séjour (avion et partenaire + frais dossier) n'est pas remboursable.

5. Assurance médicale. Responsabilité Civile.

Rapatriement. Les participants aux séjours BEST sont assurés en matière de responsabilité civile (responsabilité des participants vis-à-vis de tiers en cas d'accident) et d'assistance médicale.

Le coût de ces assurances est inclus dans le prix du séjour. Toutefois une assurance personnelle extra scolaire est exigée pour faire face à toute éventualité et une couverture santé pour remboursement des frais médicaux si l'enfant est malade.

Les parents s'engagent à rembourser lesdits frais avancés par BEST.

6. Discipline.

Une bonne conduite et une tenue vestimentaire correcte sont exigées.

En cas de mauvaise conduite ou mauvais esprit caractérisé d'un participant, BEST se réserve le droit de procéder à son renvoi à tout moment en avisant les parents ou responsables.

Les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, de déplacements sont à la charge des participants ou de leurs parents qui devront les régler à Best lors du rapatriement. Il est rappelé les règles de sortie pour les participants.

7. Tout participant a l'obligation de rester avec la famille d'accueil après le dîner, sauf en cas de sorties avec les adultes de la famille ou avec le Professeur Accompagnateur responsable du groupe. En cas d'oubli de cette règle : rappel à l'ordre, en cas de récidive le renvoi est de règle. L'association BEST n'engage pas sa responsabilité en cas de sorties qu'elle n'aurait pas expressément organisées et autorisées.

8. Transports aériens

Le coût des séjours inclut le billet d'avion. Les dates et les prix des séjours mentionnées dans la brochure le sont à titre indicatif, car en raison des fluctuations, les tarifs et les dates peuvent changer avant le départ (problème du change et surcoût des taxes d'aéroport).

9. Modification de séjour

Il est déconseillé d'effectuer tout changement de type de séjour après une certaine date. Un changement de séjour correspond à une annulation et à une nouvelle inscription dans un autre séjour. Cela implique l'application des clauses du paragraphe 4.2.3

10. Inscription tardive

En cas d'inscription tardive (inscription reçue moins de 4 semaines avant le départ) il faut prévoir un versement complémentaire de **80 €** pour couvrir les frais de communications téléphoniques internationales. Une telle inscription se fera sous réserve des disponibilités du transporteur aérien et du partenaire étranger et le coût du billet peut aussi changer.

11. Réclamation

Toute réclamation d'un participant **doit être faite en cours de séjour** auprès du Professeur Accompagnateur responsable du groupe pour permettre à BEST d'enquêter et d'intervenir.

Une réclamation après le séjour perd de son intérêt, chacun défendant éventuellement et de bonne foi un point de vue difficilement contrôlable après coup.

12. Incidents de voyage

BEST ne peut être tenu pour responsable des retards postaux et des incidents imprévisibles du fait des transporteurs. BEST intervient toujours pour limiter au maximum les conséquences de tout ordre que cela peut entraîner. Les frais supplémentaires occasionnés par des événements imprévus pendant le voyage (retard, grève des transporteurs, etc.) sont pris en charge par l'association Best.

L'absence au départ, les frais occasionnés par une mauvaise compréhension des consignes transmises en temps utile restent à la charge des participants.

13. Stage de préparation au séjour

Un stage préparatoire au séjour a lieu environ un mois avant le départ. **La présence des participants y est obligatoire.** Toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour y sont données : horaires, rencontre des élèves et étudiants avec leur Professeur Accompagnateur, informations sur le déroulement du séjour, et selon certaines écoles test de niveau etc..

14. Argent de poche

BEST conseille une somme correspondant à environ 10% du coût du séjour, cela reste à l'appréciation de la famille. Il est conseillé depuis la crise Covid de fournir une carte bancaire aux participants sur la Grande Bretagne. Pour les autres destinations emporter cette somme en euros (change sur place).

15. Responsabilité de BEST

BEST établit ses programmes en tant qu'intermédiaire entre d'une part ses adhérents et d'autre part, les prestataires de service. BEST ne peut être tenu responsable légalement de toute irrégularité même si sa responsabilité morale l'amène à intervenir immédiatement si une difficulté intervient.

16. Conditions d'inscription

L'inscription du séjour implique l'acceptation des clauses du règlement intérieur et du contrat de séjour.

CERTIFICAT MEDICAL POUR M/Mle : _____

Je soussigné (e) Docteur _____, certifie que

M/Mle _____

Ne souffre pas de fragilité psychologique ni de troubles du comportement. Il/Elle n'est actuellement sous aucun traitement de l'une ou de l'autre de ces affections et, par conséquent, est apte à la vie en groupe et à participer à une séjour linguistique à l'étranger du _____ au _____ 20 ____.

De même il/elle ne présente pas de maladie contagieuse et ses vaccins sont à jour.

Fait à _____ le _____

CACHET ET SIGNATURE